

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna – Technopole d'ARCHAMPS – 74 160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre novembre à vingt heures, le **Conseil communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois à Archamps, sous la Présidence de Monsieur Florent BENOIT, Président.

Nombre de membres :
 en exercice : 49
 présents : 32
 procurations : 11
 votants : 43

Date de convocation :
 29 octobre 2024

PRESENTS : A. RIESEN, Nathalie LAKS, Nicolas LAKS, J-L. PECORINI, P-J. CRASTES, T. ROSAY, V. LECAQUE, E. ROSAY, M. GRATS, M. MERMIN, C. VINCENT, L. VESIN, L. DUPAIN, V. LECAUCHOIS, J. BOUCHET, M. DE SMEDT, D. CHAPPOT, J-C. GUILLON, D. BESSON, P. DURET, S. DUBEAU, E. BATTISTELLA, J-P. SERVANT, B. FOL, A. MAGNIN, H. ANSELME, A. AYEB, C. DURAND, S. RODRIGUEZ, M. SECRET, C. MERLOT, F. BENOIT

REPRESENTES : G. ZORITCHAK par A. RIESEN, M. GENOUD par Nicolas LAKS, C. CACOUAULT par P-J. CRASTES, M. SALLIN par M. GRATS, S. LOYAU par V. LECAUCHOIS, G. NICOUD par D. BESSON, J. CHEVALIER par J. BOUCHET, L. CHEVALIER par S. RODRIGUEZ, F. de VIRY par M. SECRET, J. LAVOREL par C. VINCENT, F. GUILLET par F. BENOIT

SUPPLEEE : A. CUZIN par T. ROSAY

EXCUSEE : M-N. BOURQUIN

ABSENTS : S. BEN OTHMANE, P. CHASSOT, S. KARADEMIR, I. ROSSAT-MIGNOD, D. JUTEAU

Secrétaire de séance : Madame Véronique LECAUCHOIS

Délibération n° c_20241104_fin_112

7.1. DECISIONS BUDGETAIRES

AFFECTATION DES RESULTATS 2023 – BUDGET ANNEXE ZAE

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur De Smedt, 4^{ème} Vice-Président,

Le compte administratif 2023 du budget annexe ZAE a été arrêté par le Conseil communautaire du 24 juin 2024, avec les résultats suivants, les restes à réaliser étant repris automatiquement :

Fonctionnement	
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	12 787,01 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	22 471,07 €
Solde F sans résultat	9 684,06 €
Reprise résultat N-1	-
Excédent de Fonctionnement	9 684,06 €

Investissement	
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	893 801,36 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	137 887,86 €
Solde I sans RAR	-755 913,50 €
Reprise résultat N-1	801 062,65 €
Solde I avec Résultat	45 149,15 €
Solde RAR	-33 010,02 €
Excédent d'Investissement	12 139,13 €
RESULTAT DE CLOTURE	21 823,19 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2311-5 ;

Vu la délibération n° 20240624_cc_fin_68 du Conseil communautaire du 24 juin 2024 portant arrêt du compte administratif 2023 – Budget annexe ZAE ;

DELIBERE

Article 1 : reporte :

- Le résultat excédentaire d'investissement soit 45 149,15 € en recettes d'investissement au compte 001 ;
- Le résultat excédentaire de fonctionnement soit 9 684,06 € en recette de fonctionnement au compte 002.

Article 2 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 43

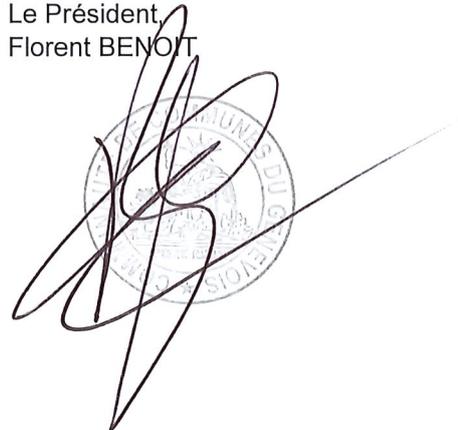
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

La secrétaire de séance,
Véronique LECAUCHOIS



Le Président,
Florent BENOIT



Le Président certifie exécutoire cette délibération :
Télétransmise en Préfecture le 14/11/2024
Publiée électroniquement le 14/11/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.